



ANTIROUILLE
Mairie de VAUVILLE (50440)
antirouille@wanadoo.fr
www.antirouille-vauville.fr

SIRET : 424 350 957 00017
APE : 9499Z
Association loi 1901
N°0502003959

Vauville, février 2021,

Chers adhérents,

La situation sanitaire et les directives gouvernementales nous ont contraint à suspendre toutes les activités.

Comme en novembre et décembre, les intervenants sont placés en chômage partiel avec maintien du salaire à 100%, et le conseil d'administration a pris la décision de rembourser les adhérents, proportionnellement au nombre de cours annulés, pour cette nouvelle période de fermeture des salles.

Pour ce faire, nous vous remercions de faire parvenir à l'association Antirouille votre demande de remboursement (formulaire joint) ainsi qu'un RIB, impérativement avant le 28 février 2021.

Vous pouvez également faire don de la somme qui vous est due à l'association (formulaire joint).

Nous espérons que cette situation de chômage partiel ne mettra pas en difficulté nos intervenants et espérons pouvoir reprendre les activités dès que possible.

Nous souhaitons aussi garder le lien avec nos adhérents pendant cette période de confinement. Aussi, n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et suggestions.

Nous allons continuer l'envoi régulier de la newsletter : pour l'alimenter, vous êtes invités à nous transmettre vos bons mots, devinettes, recettes ou réflexions, etc...

Portez-vous bien,

Le Conseil d'Administration d'Antirouille

IMPORTANT : Document à compléter et à retourner par mail (en précisant en objet : « remboursement COVID – RIB »), impérativement avant le 28 février 2021.

PERSONNE INSCRITE :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal + commune :
.....

<i>Pour les enfants mineurs :</i>
Nom du responsable :
Prénom :

Suite à la décision du conseil d'administration de l'association ANTIROUILLE en date du 04 janvier 2021, relative aux remboursements des séances non assurées en raison de la situation sanitaire et des directives gouvernementales, sur la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021,

DEMANDE de REMBOURSEMENT

Je demande le remboursement de mon inscription (ou de l'inscription de mon enfant), au prorata des séances qui n'ont pu avoir lieu pour l'activité :

Activité	Base de remboursement par séance
<input type="checkbox"/> Piano	3.60€
<input type="checkbox"/> Guitare	3.60€
<input type="checkbox"/> Stretching Postural	3.00€
<input type="checkbox"/> Yoga	3.80€
<input type="checkbox"/> Zumba	1.90€
<input type="checkbox"/> Renforcement musculaire	1.90€
<input type="checkbox"/> Actigym'Seniors	1.90€
<input type="checkbox"/> Récréa'Gym	1.90€

J'ai bien noté que :

- Ce remboursement interviendra à la fin du trimestre, durant la 2^{ème} quinzaine de mars, par virement bancaire.
- Je dois transmettre un scan ou une photo de mon Relevé d'Identité Bancaire où apparaissent les coordonnées IBAN et le BIC de mon compte, et ce avant le 28 février 2021.
- L'inscription doit avoir été réglée dans son intégralité. Toute inscription non réglée à ce jour reste due.
- L'adhésion à Antirouille et la licence sportive FFEPGV ne font pas l'objet d'un remboursement.

ABANDON de CREANCE

Je renonce au remboursement de la somme correspondant au prorata des séances qui n'ont pas pu avoir lieu, et en fait don à l'association Antirouille.

Fait à Le